

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/917

Vote de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Vidéo protection PEP 2015-2020",
programme 00018 – Lancement de l'opération n° 60069002 "Extension de la vidéoprotection
Duchère/Parc du Vallon".

Mission sécurité globale

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN,
M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M.
CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme
RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme
LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY,
M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT,
M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ,
M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-
LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme
PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M.
BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M.
BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND),
M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/917 - VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 "VIDEO PROTECTION PEP 2015-2020", PROGRAMME 00018 – LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60069002 "EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION DUCHERE/PARC DU VALLON". (MISSION SÉCURITÉ GLOBALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'opération 60069002 « extension de la vidéo protection Duchère/Parc du Vallon » s'inscrit dans la continuité de l'extension de la vidéo protection sur le secteur classé en Zone de Sécurité Prioritaire de la Duchère Sauvegarde et Plateau. Il s'agit d'une part, d'assurer la tranquillité publique et la sécurité sur le Parc du Vallon dernièrement réaménagé et doté d'équipements de qualité. D'autre part, le secteur du Château bénéficiera, au même titre que Sauvegarde et Plateau, d'une supervision vidéo facilitant et optimisant la prise en compte des problématiques de tranquillité publique et de sécurité identifiées par les usagers et intervenants de terrain.

Le montant global de l'opération est estimé à 570 000 €. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Vidéo protection PEP 2015-2020 », programme n° 00018.

Pour l'ensemble de ces projets, le Collège d'Ethique de la vidéo protection ainsi que les Conseils de quartiers ont été associés à toutes les étapes et procédures des dits projets.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1 – L'autorisation de programme 00018/2015-1 « Vidéo protection PEP 2015-2020 » est approuvée. Son montant est fixé à 570 000 €.

2 – Le lancement de l'opération n° 60069002 « Extension de la vidéo protection Duchère/Parc du Vallon » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00018.

3 – Les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00018, AP n° 2015-1 « Vidéo protection PEP 2015-2020 », opération n° 60069002 « extension de la vidéo protection secteur Duchère/Parc du Vallon » et seront

imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 112, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2015 : 500 000 € ;
- année 2016 : 70 000 €.

4 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY